

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION
DU 29 AVRIL 2026**

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
GOULDEN Jérôme	Maire	X		
GRAIS Bérengère	1ère Adjointe	X		
SERNICLAY Christian	2 ^{ème} Adjoint	X		
VIROT Christine	3 ^{ème} Adjointe	X		
BERNIER Michel	4 ^{ème} Adjoint	X		
TEP Dara	5 ^{ème} Adjointe		X	
COLIN Christiane	Conseiller	X		
COURTIÑ Claude	Conseillère	X		
BEDEK Patrick	Conseiller	X		
MEILLEUR Carole	Conseillère	X		
GUILLAUMONT Thomas	Conseiller	X		
PERARD Jacqueline	Conseillère	X		
BOSQUET Hubert	Conseiller	X		
RAGAUT Germain	Conseillère	X		
GRAIS Armand	Conseiller		X	
LECHIARA Aurélie	Conseillère	X		
ARNOULD Marine	Conseillère		X	GRAIS Bérengère
DESGRIPPES Mathilde	Conseillère		X	SERNICLAY Christian
PELAMATTI Pierre		X		

Secrétaire de séance : Mme PERARD Jacqueline

1 – Approbation du procès-verbal du 07 avril 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 07 avril 2026.

2 – Pôle Enfance : Extension de la crèche et du bâtiment périscolaire – Choix des entreprises

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 26040702

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le suivi de l'appel d'offres pour l'agrandissement du pôle enfance, crèche et périscolaire. Tous les lots ont été pourvus.

Considérant la nécessité pour l'architecte de refaire le point avec les entreprises et la modification de certains devis entraînant une révision des montants des devis. Une demande de rallonge de subvention est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De poursuivre les travaux du projet engagé par la municipalité précédente,

De retenir les entreprises suivantes avec les options et variantes pour un montant total de travaux de 659 475.00 € HT

Autofinancement de la commune 185 000 euros HT incluant les frais d'architecte qui s'élèvent à 40 000 euros.

3 – Création d'un poste d'agent social permanent

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré ;
Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'Agent social à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 24 août 2026 afin de reconduire la personne déjà en place.

4 – Choix du nom de la voie du lotissement « Clos des Tilleuls »

Considérant que la voie du lotissement « Clos des Tilleuls » ne porte pas de dénomination,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voies de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,
Le conseil municipal, décide à l'unanimité de dénommer la rue du lotissement « Clos des Tilleuls » : Rue des Peupliers et charge M. le Maire de procéder à la numérotation des maisons de ce secteur.

5 - Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, pour les CCAS le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire à :

- 4 membres élus par le Conseil Municipal
- 4 membres nommés par le Maire.

6 - Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 4 délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Ont été proclamés élus : M. Christian SERNICLAY, Mme Christiane COLIN, Mme Aurélie LECHIARA et Mme Christine VIROT.

4 personnes hors du conseil municipal : Jean-Claude Godet, Elise Liesch, Christine Tassin, Delaisse Laurie

7 – Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 18 ans au moins, jouissant de ses droits civils de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant la possibilité de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de désigner Monsieur Jérôme GOULDEN, Maire, comme Président de la commission communale des impôts directs.

- de proposer, les noms de 24 membres, afin de permettre la nomination par le Directeur des services fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants :

M. COLLET Thierry	12 rue du Cardinal Luçon	51420 Cernay-lès-Reims
Mme COLIN Christiane	20 rue du Cardinal Luçon	51420 Cernay-lès-Reims
M. LAQUILLE Patrick	4 rue Saint Martin	51420 Cernay-lès-Reims
Mme PERARD Jacqueline	31 rue Charles de Gaulle	51420 Cernay-lès-Reims
M. CUCURULO Claude	15 rue des Chanceaux	51420 Cernay-lès-Reims
M. GUILLAUMONT Thomas	10 rue Léon Bourgeois	51420 Cernay-lès-Reims
Mme MEILLEUR Carole	6 rue de Villy	51420 Cernay-lès-Reims
M. GRAIS Armand	177 Chemin des Coutures	51420 Cernay-lès-Reims
M. GODET Jean Claude	41 bis rue Charles de Gaulle	51420 Cernay-lès-Reims
M. CREPS Joseph	2 allée des Arts	51420 Cernay-lès-Reims
M. BOUGIE Philippe	41 avenue de Reims	51420 WITRY LES REIMS
Mme GRAIS Bérengère	287 Chemin des Coutures	51420 Cernay-lès-Reims
M. SERNICLAY Christian	4 rue de l'Ecufine	51420 Cernay-lès-Reims
Mme VIROT Christine	17 Boulevard René Pérard	51420 Cernay-lès-Reims
M. BERNIER Michel	20 rue de l'Ecufine	51420 Cernay-lès-Reims
Mme TEP Dara	8 ter rue du Lieutenant Machet	51420 Cernay-lès-Reims
M. BEDEK Patrick	13 impasse des Chanceaux	51420 Cernay-lès-Reims
Mme ARNOULD Marine	5 Rue des Chanceaux	51420 Cernay-lès-Reims
M. BOSQUET Hubert	3 Bis Rue Colbert	51420 Cernay-lès-Reims
Mme DESGRIPPES Mathilde	1 Rue Colbert	51420 Cernay-lès-Reims
M. COURTIN Claude	6 Rue des Grévières	51420 Cernay-lès-Reims
Mme LECHIARA Auélie	3 Impasse des Noues Crats	51420 Cernay-lès-Reims
M. PELAMATTI Pierre	2 Rue des Vignes	51420 Cernay-lès-Reims
M. RAGAUT Germain	16 Rue du Luxembourg	51420 Cernay-lès-Reims

8 – Ouverture de la crèche le 13 juillet 2026

Vu la délibération N° 25041403 du 14 avril 2025 fixant les jours de fermeture pour l'année 2025-2026,

Considérant les nombreux jours fériés et jours de fermeture,

Considérant que les parents ont dû, à plusieurs reprises, avoir recours à un autre mode de garde pour leurs enfants,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le 13 juillet 2026 restera ouvert à l'accueil des enfants de la crèche.

DIVERS

- Désignation par le maire d'un correspondant incendie et secours : M. Christian SERNICLAY
- Désignation par le conseil municipal d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales : M. Armand GRAIS
- Désignation par le conseil municipal d'un représentant auprès du conseil d'école : Mme Christine VIROT
- Désignation par le conseil municipal d'un correspondant défense : M. Michel BERNIER
- Désignation par le conseil municipal d'un correspondant sécurité routière : M. Michel BERNIER

La secrétaire
Jacqueline PERARD



Le Maire,
Jérôme GOULDEN

